



La campagne de collecte IFI débute maintenant

La collecte IFI 2019 nous aidera à financer des projets concrets et utiles pour le renforcement et le rayonnement du B'nai B'rith, si nécessaires dans le climat actuel :

- Solidarité avec les actions menées par les Loges et les régions
- Actions de lutte contre BDS
- Programme de formation des frères et sœurs (réseaux sociaux, formation politique, formation des présidents, ...)
- Séminaire des présidents de loges
- Colloques et actions des Commissions nationales (Israël, culture, politique, jeunesse, laïcité, solidarité, Mémoire, ...)
- Actions pour les jeunes cadres du BB (journées de rencontre, voyages, ...)
- Développement des outils de communication (nouveau site internet)...



Depuis 10 ans, le B'nai B'rith France, par l'intermédiaire de sa fondation, a subventionné de nombreuses manifestations et projets élaborés au niveau national, dans les régions et les loges, comme par exemple :

- Colloque des intellectuels juifs à Lyon
- Les journées de la culture juives en région Grand Est
- Colloque Yiddish à l'UNESCO
- Colloque Israël 2017
- Prix des droits de l'homme
- Opération Hippocrate
- Ménorah d'or à Nice
- Voyage des blogueurs en Israël et voyage AGRILINK
- Commission réfugiés oubliés
- Livre blanc européen français et anglais
- Brochure Jérusalem Regards croisés
- Actes du colloque juif et chrétien au collège des bernardins
- Journée des génocides
- Appel national pour la tsédaka palais des congrès d'Ivry
- Soirée 150 ans synagogue de la Victoire
- Exposition Philatélique 70 ans Israël
- Subvention aux Loges de Marseille en tant que capitale européenne de la l'année de la culture
- Voyages en Israël avec nos amis non-juifs pour la promotion de l'image d'Israël

La déclaration IFI est à faire en même temps que la déclaration d'impôt sur le revenu, en principe avant le 16 mai 2019 si vous déclarez papier. En juin selon les départements si vous déclarez par internet.

Il n'y a rien à payer au moment de la déclaration.

L'avis d'imposition sera reçu en même temps que l'impôt sur le revenu en septembre.



Les modalités de déclarations pour l'IFI sont les suivantes :

La valeur brute et la valeur nette du patrimoine immobilier sont à déclarer sur l'imprimé 2042 IFI (*avec ses annexes*)

Votre don à la fondation BBF vous donne droit à une

une réduction de 75 %

du montant de votre don **jusqu'à 50 000 €**

Comme les années précédentes, versez votre don à la fondation BBF, même si par ailleurs vous versez également pour d'autres fondations.

Vous pouvez panacher votre don IFI au profit de plusieurs fondations.

La fondation B'nai B'rith France fête ses 10 ans cette année.

Elle a été créée le 5 mars 2009, sous l'égide de la fondation du judaïsme français, à l'initiative d'Alain Gonzva, avec le concours de Roland Green, sous la présidence de Jacques Jacobert.

L'objet de la fondation BBF est d'initier, ou de soutenir des programmes culturels et éducatifs, des programmes concernant l'identité, le dialogue, le patrimoine, des programmes universitaires et socioculturels en France et en Israël.

Et plus généralement tous les programmes entrant dans l'objet du B'nai B'rith et de la fondation du judaïsme français

“ En ces temps difficiles où le combat contre l'antisémitisme et l'antisionisme est plus que jamais nécessaire, les sommes collectées par la Fondation B'nai B'rith France au titre de l'IFI permettront au B'nai B'rith France d'être encore plus mobilisé et réactif pour jouer notre rôle. Merci pour votre aide et votre soutien. ”

Philippe Meyer, Président du B'nai B'rith France



Faites votre don à la fondation BBF dès aujourd'hui

Deux modes de versement sont à votre disposition :

- par chèque bancaire ou virement à l'ordre de la fondation BBF
- ou, privilégier le paiement en ligne sur le site :

www.fondationjudaisme.org

rubrique : **faire un don en ligne**

en choisissant « **fondation B'nai B'rith France** »

Mode d'emploi :

- 1) www.fondationjudaisme.org
- 2) Donner en ligne
- 3) Autres fondations
- 4) Choisir BBF
- 5) Donner en ligne
- 6) Remplir le formulaire.

Le paiement en ligne est entièrement sécurisé

La Fondation BBF vous remercie infiniment pour votre geste qui servira à subventionner les activités du BBF, des loges, et des régions.

A NOTER que 20 % des montants recueillis par la Fondation BBF au titre de l'IFI 2019 seront directement reversés par le BBF aux loges d'origine des donateurs pour financer leurs actions et leurs projets.